



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2006-2007

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	3
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
ANIMA-QUÉBEC CONCRÉTISE SA MISSION.....	6
ANIMA-QUÉBEC : UNE VOIX QUI AGIT.....	9
RAPPORT SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DES COMITÉS	10
ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE	12

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Le 31 mars 2007 prenait fin la première entente conclue entre Anima-Québec et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Par cette entente, ANIMA-Québec obtenait le mandat de faire respecter la section IV.1.1 de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (L.R.Q., c.P-42).

C'est avec fierté et avec le sentiment du devoir accompli que s'est achevée cette première étape. Tous les volets de notre mission ont connu une évolution impressionnante. Cependant la palme revient aux inspections : elles se sont multipliées en nombre mais aussi en complexité. Nos inspecteurs, bien encadrés par la coordonnatrice aux inspections, ont réalisé un travail colossal tout au long de l'année.

D'ores et déjà nous pouvons constater les résultats concrets et positifs que nos différentes interventions ont apportés aux conditions de garde des chiens et des chats visités par nos inspecteurs.

Toutefois, devant la somme de travail à accomplir, le conseil d'administration d'Anima-Québec a pris la décision, en fin d'année, d'apporter d'importants changements au niveau des ressources humaines. Ainsi, la Dre Suzanne Lecomte qui assumait les responsabilités de directrice générale en plus de celles du poste de coordonnatrice à l'inspection a choisi de prendre les commandes de l'inspection en acceptant le poste d'inspectrice en chef. Nous avons donc mis en place un processus de recrutement pour la direction.

Nous avons également ouvert un poste d'inspecteur qui s'ajoutera aux deux postes d'inspecteurs déjà en place. De plus, depuis mars, la Société protectrice des animaux de l'Estrie collabore avec nous par le biais d'un contrat de services « Inspection ». Cette entente prévoit la réalisation d'inspections par M. Ruben Gutierrez, constable spécial à leur emploi depuis plus de 20 ans. Voilà un bel exemple de partenariat tangible avec d'autres organismes voués à la protection des animaux.

Jusqu'en janvier 2007 notre responsable des communications, Mme Nicole Blouin a accompli un travail remarquable dans le domaine des communications et de recherche de financement. Elle a organisé, entre autres, la première Journée ANIMA-Québec consacrée à la sécurité et au bien-être animal dans le cadre de la « Semaine de la vie animale ». Nous voulons remercier chaleureusement Mme Blouin pour sa collaboration. Grâce à son dévouement, nous sommes maintenant mieux connus. D'ailleurs, diverses instances ayant à intervenir dans le domaine du bien-être animal communiquent régulièrement avec nous.

Cependant, deux limites de notre travail doivent être connues. La première est qu'il est difficile pour nous d'informer le grand public de nos réalisations sur le terrain puisque nous sommes soumis aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Cette loi régit toute l'information entourant nos inspections et nous empêche de les rendre publiques puisque tout le contenu d'un dossier ouvert chez ANIMA-Québec doit rester confidentiel à moins que des infractions à la loi soient signifiées et que des procédures judiciaires contre les contrevenants soient instituées. Nos interventions demeurent donc longtemps invisibles aux yeux du grand public.

La seconde, c'est la compréhension même de la législation appliquée par ANIMA-Québec. Ainsi, plusieurs personnes ou regroupements ayant à cœur la défense ou la protection des animaux, croyaient et croient encore, à tort, que l'application de la Loi entraînerait automatiquement la fermeture des "usines à chiots". Ce n'est pas la réalité : lorsqu'une infraction à la loi est constatée par nos inspecteurs, nous sommes tenus de suivre un processus judiciaire qui peut s'avérer plus ou moins long.

Donc, malgré les attentes immenses envers ANIMA-Québec, nous devons suivre les règles établies afin d'assurer un service uniforme, neutre et équitable pour tous. Nous devons donc nous armer de patience et ne pas nous décourager de la longueur des procédures et de leurs conclusions parfois imprévisibles.

Par ailleurs, nous travaillons à développer un autre volet de notre mandat à savoir la partie éducation. Cette année, la publication du « Guide des pratiques généralement reconnues - Espèce canine » est la principale réalisation du comité éducation. Ce nouvel outil de référence peut être considéré comme un guide pratique à l'usage des gardiens et des propriétaires d'animaux leur permettant de mieux se familiariser avec les responsabilités inhérentes à l'acquisition et à la garde des chiens.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes et les organismes qui nous appuient de façon remarquable depuis le début. Leur collaboration nous a permis d'évoluer et de prendre une place maintenant reconnue dans le domaine du bien-être animal au Québec. Nous restons persuadés que nous arriverons à des résultats probants pour les animaux que nous protégeons en travaillant avec les autres organismes qui partagent le même désir d'assurer la sécurité et le bien-être des chiens et des chats.



Docteure Denise Tousignant, m.v.
Présidente

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANIMA-Québec peut compter sur l'engagement sincère des membres du conseil d'administration et ce, depuis la création de l'organisme en 2002. La composition du conseil pour l'année 2006-2007 est la suivante :

Docteure Denise Tousignant, m.v. Présidente	Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ)
Maître Martine Lachance Vice-présidente	Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM)
Docteure Sylvie Blain, m.v. Trésorière	Académie de médecine vétérinaire du Québec (AMVQ)
Monsieur Louis McCann Secrétaire	Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie (PIJAC-Canada)
Maître Joan Clark Administratrice	Fondation pour la protection des animaux
M. Daniel Giroux Administrateur	Société protectrice des animaux de Québec
Madame Emmanuelle Jodoin Administratrice	Société protectrice des animaux de l'Estrie
Docteur Gaston Mainguy, m.v. Administrateur	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Monsieur Serge Marquis Administrateur	Société protectrice des animaux de la Mauricie

L'important mandat confié à ANIMA-Québec exige une importante participation des membres du conseil d'administration. C'est ainsi que chaque administrateur contribue au développement de l'organisme. Leur implication et l'appui constant du MAPAQ sont des éléments essentiels à la poursuite de la mission et des activités d'ANIMA-Québec.

ANIMA-QUÉBEC CONCRÉTISE SA MISSION

Entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007, ANIMA-Québec a reçu **389** plaintes et les inspecteurs ont réalisé **283** visites. Les inspections réalisées ont permis d'évaluer les conditions de garde de plus de **12 000** chiens et chats. Rares sont les endroits où il n'y a pas place à amélioration. Suivant chaque inspection, le propriétaire ou gardien des animaux reçoit le rapport de son inspection accompagné, le cas échéant, d'une liste personnalisée de recommandations visant à accroître le bien-être et la sécurité des animaux sous sa responsabilité. Ces recommandations touchent le plus souvent les éléments suivants :

- Abreuvement et alimentation
- Aires d'exercice et exercice
- Bâtiments et terrains
- Cages, enclos et niches
- Colliers et chaînes d'attache
- Contrôle de la vermine
- Densité animale
- Éclairage et ventilation
- Équipements et produits utilisés
- Prévention des maladies
- Protocoles d'euthanasie
- Soins de santé et d'hygiène
- Tenue de dossiers et registres
- Transport

Parmi les lacunes constatées dans les lieux de garde, de vente ou d'élevage, certaines constituent des infractions à la section IV.1.1 de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (L.R.Q., c. P-42). Devant ces cas et selon analyse du dossier, l'inspecteur émet un avis de non-conformité ou initie des procédures pénales. Ainsi, pour cette année :

- **229** avis de non-conformité ont été émis. Ces avis identifient l'infraction constatée, les mesures à prendre pour se conformer à la Loi et le délai prescrit pour corriger la situation. Tous ces endroits appellent une visite de contrôle à l'échéance des délais prescrits et, si les améliorations nécessaires n'ont pas été apportées, ANIMA-Québec enclenche le processus menant à la poursuite des contrevenants.
- **23** infractions ont été confiées à l'étude au Bureau des infractions et amendes (BIA) du ministère de la Justice. Ces infractions touchent **10** dossiers d'inspection. Il importe de souligner que c'est au BIA qu'appartient la décision d'intenter une poursuite judiciaire et d'en faire le suivi. Un dossier demeure à l'étude et, dans les **9** dossiers ayant été à ce jour analysés, des poursuites furent initiées par l'émission de constats d'infraction. Au moment d'écrire ces lignes, un propriétaire avait enregistré un plaidoyer de culpabilité et payé l'amende conséquente alors que trois autres avaient plaidé non coupable, ce qui entraînera des comparutions devant les tribunaux. Le BIA demeure en attente de plaidoyers dans les autres dossiers.

Au cours de l'année, les inspecteurs d'ANIMA-Québec se sont retrouvés deux fois devant des situations inacceptables où les animaux, ne pouvant être laissés sur place, ont été saisis puis soignés et hébergés dans un refuge approprié. Dans le premier cas, tous les animaux ont été confiés par la Cour du Québec à ANIMA-Québec et chacun d'eux a trouvé un nouveau foyer sécuritaire. Dans le second cas, le juge a plutôt décidé de remettre les animaux à leur propriétaire sous certaines conditions.

Donc, depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2005, **537** visites ont été effectuées et de nombreux établissements ont été inspectés à plusieurs reprises. Les activités d'inspection ont permis le traitement de **389** dossiers répartis comme suit :

<u>Par région</u>		<u>Par type d'établissements</u>	
Montérégie	75	Élevages	185
Québec	68	Boutiques d'animaux	92
Lanaudière	41	Fourrières et refuges	37
Chaudière-Appalaches	39	Particuliers	31
Bas St-Laurent et Gaspésie	33	Chiens de traîneau	29
Laval et Montréal	30	Services (éducation, pension et	
Centre du Québec	23	toilettage)	15
Mauricie	21	Total	389
Laurentides	18		
Saguenay, Lac St-Jean et Côte-Nord	16		
Estrie	16		
Outaouais	9		
Total	389		

- Le nombre de lieux enregistrés par ANIMA-Québec est de **663**. Ces enregistrements proviennent de plaintes s'inscrivant ou non dans le mandat de notre organisme ainsi que de signalements.
- L'itinéraire des inspections étant construit en fonction du niveau de risque perçu, **284** des **389** (73%) dossiers traités avaient fait l'objet d'au moins une plainte relative au bien-être et à la sécurité des chiens et des chats.
- **65,9%** (284 sur 431) des dossiers ayant fait l'objet d'au moins une plainte ont été traités.
- Les **232** autres lieux à visiter ont été enregistrés par ANIMA-Québec simplement parce que l'organisme a reçu leurs coordonnées, sans qu'il y ait dénonciation de conditions inadéquates de garde ou de soins, ou parce qu'ils ont été identifiés par les inspecteurs au cours de leurs déplacements. Près de la moitié d'entre eux, soit **105** dossiers, ont été traités.

Finalement, il convient de rappeler que, pour le moment, aucun règlement n'oblige les propriétaires ou gardiens de chiens et de chats à s'enregistrer. Un tel règlement serait fort utile à ANIMA-Québec dans l'accomplissement de son mandat en permettant une évaluation juste du nombre d'exploitations à inspecter et des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires tout en augmentant l'efficacité des déplacements des inspecteurs. De plus, assorti d'une obligation pour l'exploitant de tenir des registres de ses fournisseurs et de ses acheteurs, ce règlement nous permettrait d'identifier les élevages qui opèrent dans l'ombre.

**RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INSPECTION
DU 1^{er} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007**

	Au 01/04/06	Du 01/04/06 au 31/03/07	Cumul Au 31/03/07
Nombre d'établissements enregistrés	395	268	663
Nombre d'établissements ayant reçu au moins une plainte ayant trait au bien-être animal	221	210	431
Nombre de plaintes	353	389	742
Nombre maximal de plaintes pour un établissement	15	-	22
Nombre d'établissements enregistrés sans dénonciation de conditions inadéquates	174	58	232
Nombre de visites* effectuées	254	283	537
Nombre d'établissements visités	206	183	389
Nombre d'établissements visités ayant fait l'objet d'au moins une plainte	N/D	-	284
Nombre d'avis de non-conformité	29	229	258
Nombre d'infractions soumises à l'étude du ministère de la Justice	3	23	26
Nombre de saisies	1	2	3
Nombre d'animaux recensés lors des inspections	N/D	Environ 12 600	N/D

*Visite : certaines visites n'ont pu donner lieu à une inspection (établissement fermé, absence ou refus de l'exploitant, adresse inexistante) et certains établissements ont été visités à plusieurs reprises

N/D : données non disponibles puisqu'elles n'étaient pas agglomérées par la base de données avant le 1^{er} avril 2006

ANIMA-QUÉBEC : UNE VOIX QUI AGIT

Les membres du conseil d'administration et le personnel sont particulièrement fiers des réalisations accomplies en 2006-2007 :

- ❖ Renouvellement de l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et ce, pour une période de deux ans.
- ❖ Partenariat avec le CDMV pour le projet Bien-être à croquer et pour le tournoi de golf annuel. Ces activités poursuivent deux objectifs primordiaux : faire connaître la mission d'ANIMA-Québec et favoriser la collaboration de donateurs potentiels.
- ❖ Réalisation du contrat de services Inspection avec la SPA Estrie : désignation d'une personne-ressource pour faire des inspections dans cette région.
- ❖ Publication de notre Guide des pratiques généralement reconnues-Espèce canine. Plus d'une centaine d'exemplaires diffusés.
- ❖ Conférence de presse en mai pour annoncer la mise en adoption de cinq chiens suite à la première saisie. Tous les chiens ont été placés.
- ❖ Conférence de presse en octobre, en collaboration avec PIJAC, pour le lancement de la Journée ANIMA-Québec, dans le cadre de la journée sur la sécurité et le bien-être des animaux lors de la semaine de la vie animale.
- ❖ Communiqué de presse en janvier pour annoncer la mise en adoption de douze chats suite à une saisie en décembre 2006. Tous les chats ont été placés.
- ❖ Troisième saisie effectuée en janvier 2007. Jugement rendu en février 2007 duquel découle la remise des animaux au propriétaire l'enjoignant d'améliorer les conditions de garde.
- ❖ Remise du cachet de Mme Michèle Richard reçu dans le cadre de la publicité des restaurants St-Hubert.
- ❖ Participation aux congrès des organisations suivantes: Académie de médecine vétérinaire du Québec (AMVQ), Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPO) et Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ).
- ❖ Refonte complète du site internet
- ❖ Chroniques dans le magazine « le Rapporteur » (AMVQ).
- ❖ Parutions d'articles dans le magazine « Le Vétérinarius » (OMVQ).
- ❖ Présence au salon ExpoZoo grâce à l'appui de PIJAC.

RAPPORT SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DES COMITÉS

COMITÉ INSPECTION

Composition

Me Martine Lachance, professeur de droit, responsable du comité
Me Joan Clark, avocate conseil
Dre Nathalie Hébert, m.v.
Dre Julie Lamontage, m.v.
Dr Gaston Mainguy, m.v.
Dre Hélène Trépanier, m.v.

Le comité Inspection s'est donné un mandat de surveillance générale des activités d'inspection et d'appui à l'inspectrice en chef. Sous son volet surveillance, il participe à l'élaboration de la philosophie d'inspection de ANIMA-Québec ainsi qu'à la révision des procédures et des outils utilisés par le personnel d'inspection. Dans son rôle de conseil et de soutien auprès de l'inspectrice en chef, le comité se penche sur les dossiers problématiques soumis à son attention, incluant ceux qui font l'objet de poursuites judiciaires. Pour cette année, la révision du guide d'inspection réservé aux inspecteurs de ANIMA-Québec est une des principales réalisations du comité Inspection.

COMITÉ ÉDUCATION

Composition

Dre Sylvie Blain, m.v., responsable du comité
Dre Isabelle Saulnier, m.v.
Dre Hélène Trépanier, m.v.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité Éducation, appuyé par l'inspectrice en chef, a procédé à la publication de la première édition du Guide des pratiques généralement reconnues - Espèce canine.

COMITÉ STRATÉGIES AU FINANCEMENT

Composition

Monsieur Louis McCann, directeur général PIJAC, responsable du comité
Dre Sylvie Blain, m.v.
Monsieur Pierre McCann, réseau des affaires

À l'image d'ANIMA, la dernière année de ce comité aura apporté des réalisations concrètes et des défis de taille. La décision prise par ANIMA d'allouer le maximum de ses ressources et de son énergie à ses activités d'inspection, apporte une modification importante au mandat de ce comité, appuyé par la responsable des communications.

Au cours de la dernière année, les principales réalisations du Comité Stratégies au financement ont été :

- Le développement et la mise en application du projet « Bien-être à croquer » en collaboration avec CDMV
- La participation des membres du conseil d'administration et du personnel à la quatrième édition du Tournoi de Golf CDMV-ANIMA Québec
- La création et le lancement de la première journée Sécurité et bien-être animal
- Le recrutement d'un nouveau membre issu du milieu des affaires au sein du comité
- Le renouvellement de l'entente accompagnée d'une augmentation substantielle de l'aide financière accordée par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

Plusieurs défis ont été relevés par le personnel et les administrateurs d'ANIMA-Québec. L'importance du mandat confié oriente nos actions afin de continuer à œuvrer à sa réalisation. Pour ce faire, il est impératif de travailler en collaboration avec les partenaires et les donateurs afin que les stratégies d'intervention soient ciblées en fonction de notre mission : le mieux-être des chiens et des chats sur l'ensemble du territoire québécois par l'entremise de l'application de la section IV.1.1 de la *Loi sur la sécurité sanitaire des animaux*.

Stratégies d'intervention :

- Recruter du nouveau personnel : direction générale, administration et inspection
- Accroître le nombre d'inspections
- Organiser une session de formation à l'intention de nouveaux candidats à l'inspection
- Porter devant la justice les situations en infraction à la Loi
- Encourager l'adoption d'un règlement sur l'enregistrement obligatoire des propriétaires des lieux visés par l'inspection
- Consolider les partenariats avec les partenaires du réseau hébergement pour répondre aux besoins lors de saisies
- Maintenir les activités récurrentes de financement et veiller au développement de nouvelles stratégies de collecte de fonds
- Rédiger un Guide des pratiques généralement reconnues - Espèce féline
- Développer de nouveaux outils promotionnels
- Promouvoir notre organisme auprès de diverses clientèles, incluant les donateurs potentiels
- Collaborer avec nos partenaires naturels, les médias et le grand public et créer un sentiment d'appartenance à la cause d'ANIMA-Québec.

Finalement, c'est avec une équipe renouvelée que nous entreprenons la prochaine année. Nous sommes convaincus que les partenaires, les donateurs et le grand public seront à nos côtés afin que, tous ensemble, nous participions au rayonnement d'ANIMA-Québec